

34261

Code INSEE

Musée

Commune

no 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SIEGEL Robert, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 82 313.19 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8 0
Nombre de suffrages exprimés : 8 0
VOTES : Contre 0 Pour 8 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		12 003.74 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		70 309.45 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		82 313.19 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		
		-16 017.65 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-16 017.65 €
AFFECTATION = C	=G+H	82 313.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		16 017.65 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		66 295.54 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par SIEGEL Robert, Maire, compte tenu de la transmission , le 28/03/2024 et de la publication le 29/03/2024.

A SGLD, le 28/03/2024.


